



MA SANTÉ 2022
Un engagement collectif

ACTION 19
de la feuille de route numérique

PROGRAMME HOP'EN

LA POLITIQUE NATIONALE RELATIVE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION HOSPITALIERS

Production de soins



DÉCEMBRE 2019

DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS



Le programme HOP'EN



Le plan d'action stratégique pour les systèmes d'information hospitaliers

Dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé (STSS) « Ma santé 2022 »¹ et de son volet numérique dont il constitue l'action 19, **le programme HOP'EN pour « Hôpital numérique ouvert sur son environnement » fixe le nouveau plan d'action national des systèmes d'information hospitaliers à 5 ans**, dans la continuité du programme hôpital numérique.

Il s'inscrit dans la politique du numérique en santé qui intègre les recommandations du **rapport Pon-Coury**² ainsi que dans la doctrine technique du numérique en santé en cours de co-construction (cf. annexe 1). Il rejoint également les éléments de philosophie générale mis en avant dans le rapport et particulièrement les suivants : **une vision centrée sur les usages, le pragmatisme et l'humilité des démarches progressives dans un cadre de valeurs éthiques et humanistes.**

Ce programme s'inscrit également dans le cadre du grand plan d'investissement (GPI), et de son initiative 23 : accélérer la transition numérique du système de santé et son volet « numériser les hôpitaux et leur environnement ».

Il intègre des exigences plus élevées sur le socle de maturité des systèmes d'information (cyber sécurité, dossier patient, prescriptions, etc.) et porte de nouvelles ambitions pour promouvoir et sécuriser les échanges entre l'hôpital, ses partenaires (ville) et ses usagers.

¹ La présentation de « Ma santé 2022 » est disponible au lien suivant : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ma_sante_2022_pages_vdef_.pdf

² Rapport final « Accélérer le virage numérique » - Dominique Pon et Annelore Coury : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/masante2022_rapport_virage_numerique.pdf

HOP'EN doit permettre de :

- **Capitaliser et poursuivre les efforts engagés** dans le cadre du programme Hôpital Numérique ;
- **Contribuer à l'architecture cible des systèmes d'information de santé** en favorisant notamment l'intégration de services numériques tiers issus du futur bouquet de services (cf. rapport Pon-Coury) au travers d'interfaces de programmation (API) et d'appels contextuels ;
- **Renforcer la structuration des données hospitalières** pour en faciliter le partage ;
- **Développer et simplifier les liens entre l'hôpital et ses partenaires**, notamment la ville et le médico-social dans une logique de prise en charge décloisonnée, via le déploiement et l'usage de services socles tels que les messageries conformes à l'espace de confiance Messagerie Sécurisée de Santé (MS Santé), le DMP (Dossier médical partagé), et d'autres outils régionaux ou nationaux (mis à disposition via le programme e-parcours notamment) ;
- **Accélérer la transformation numérique des établissements de santé** pour rapprocher les hôpitaux de leurs patients en offrant des services numériques adaptés et sécurisés (prise de rendez-vous, paiement en ligne, etc.) en lien avec la mise en place de l'espace numérique de santé, engagement majeur de « Ma santé 2022 » (dont la mise à disposition est prévue d'ici 2022).



L'objectif est d'harmoniser les services numériques des établissements de santé sur un même territoire pour que le parcours du patient et des professionnels de santé d'un établissement à l'autre soit facilité et que chaque patient bénéficie d'un même niveau de services (dans le contexte des GHT, notamment).

Le plan d'action du programme s'appuie sur un ensemble de leviers opérationnels permettant aux établissements d'atteindre le socle de maturité et ces nouvelles ambitions sur les cinq prochaines années.

Les fondamentaux du programme



HOP'EN s'adresse à l'ensemble des établissements de santé, quels que soient leur statut (public, privé, ESPIC) et leur activité (MCO, SSR, PSY, HAD).

Il entretient un lien très étroit avec les politiques publiques relatives à la qualité et à l'efficacité des soins, et avec les autres programmes nationaux dédiés au développement du numérique en santé.

Il est décliné sur les territoires par les Agences Régionales de Santé (ARS).

Ce programme s'adapte aux enjeux actuels, en intégrant la convergence des systèmes d'information des groupements hospitaliers de territoire (GHT) et l'ensemble des ambitions portées dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé « Ma santé 2022 ».

HOP'EN a comme objectif de renforcer le socle de maturité nécessaire pour s'informatiser en toute sécurité et assurer une prise en charge de qualité, quel que soit l'établissement de santé. Une des priorités est donc de renforcer les exigences autour du déploiement des services socles nationaux, de la sécurité des SI, de l'identité patient unique (intégrant à terme l'identifiant national de santé), et du respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Une priorité majeure est également de promouvoir les usages autour de domaines fonctionnels prioritaires d'informatisation et d'assurer un lien fort avec la qualité de la prise en charge du patient.

Tout comme le programme précédent, le programme HOP'EN s'appuie sur des indicateurs (prérequis et domaines fonctionnels) et se structure autour de 4 prérequis et 7 domaines fonctionnels prioritaires :



Quatre prérequis indispensables à une gestion des soins sécurisée dans un contexte de décloisonnement des prises en charge. L'atteinte de ces prérequis par l'ensemble des établissements de santé est attendue d'ici la fin du programme :

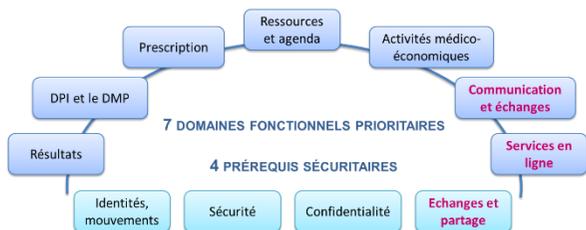
- Identités, mouvements (P1)
- Sécurité (P2)
- Confidentialité (P3)
- Echange et partage (P4)



Sept domaines fonctionnels prioritaires pour lesquels des exigences d'usage sont définies :

- Partager les résultats d'imagerie, de biologie et d'anatomo-pathologie (D1)
- Développer le dossier patient informatisé et interopérable et le DMP (D2)
- Informatiser la prescription alimentant le plan de soins (D3)
- Programmer ses ressources et partager l'agenda patient (D4)
- Piloter son activité médico-économique (D5)
- Communiquer et échanger avec les partenaires (D6)
- Mettre à disposition des services en ligne aux usagers et aux patients (D7)

L'ambition est d'amener - d'ici 2022 - les établissements de santé, quels que soient leur statut, leur taille et leur activité, à un palier de maturité de leur SIH renforcé.



Développer les usages et les bonnes pratiques du numérique dans la production des soins à l'Hôpital et s'inscrire dans la coordination territoriale des soins (GHT et Parcours)



Une trajectoire qui capitalise sur les acquis



Hôpital numérique
2012-2017

Prérequis

- Identités, mouvements
- Fiabilité, disponibilité
- Confidentialité

Domaines fonctionnels prioritaires

- D1- Résultats d'imagerie, de biologie et d'anatomo-pathologie
- D2-DPII (dossier patient informatisé et interopérable) et communication extérieure
- D3- Prescription électronique alimentant le plan de soins
- D4- Programmation des ressources et agenda du patient
- D5- Pilotage médico-économique

Bilan (Mars 2018) :

- **1 904** établissements conformes aux prérequis (**60%**)
- **64%** d'atteinte moyenne des 5 domaines fonctionnels (avec de fortes disparités selon les domaines)



HOP'EN 2018-2022



Poursuite, augmentation du niveau d'exigence et enrichissement des prérequis et des domaines fonctionnels prioritaires

Un nouveau prérequis
« **Echange et partage** »
(DMP, ROR, MS Santé)

Intégration de 2 nouveaux domaines fonctionnels prioritaires

- Communiquer et échanger avec les partenaires
 - Mettre à disposition des services en ligne aux usagers et aux patients
- Des exigences d'harmonisation territoriale et régionale des services numériques (lien avec le programme e-parcours, accompagnement convergence SI GHT, etc...)

Deux guides présentent l'ensemble des indicateurs (constituant les prérequis et domaines fonctionnels prioritaires) qui servent à mesurer l'atteinte de ce palier de maturité par les établissements.

Ces guides précisent les indicateurs, leur seuil d'éligibilité ou cible, leur définition par établissement / GHT, leurs modalités de calcul et de restitution.

Ils sont accessibles via le lien : <https://solidarites-sante.gouv.fr/hopen>



Un plan d'action qui s'appuie sur 7 leviers opérationnels

Pour accompagner la transformation numérique des établissements de santé en France, le programme HOP'EN s'appuie sur **7 leviers opérationnels complémentaires**, pour lesquels la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) est garante de la cohérence et de la coordination des actions menées :

Levier 1 – Gouvernance

Renforcer les systèmes d'information, leur gouvernance et leur prise en compte stratégique en tant que levier d'amélioration de la qualité des soins

Levier 2 – Compétences

Développer la qualité de la gestion du numérique dans les établissements de santé et améliorer les compétences et l'appétence au numérique de la part des professionnels et des usagers

Levier 3 – Partenaires

Développer une offre industrielle de qualité, améliorer les relations client/fournisseur et renforcer l'interopérabilité

Levier 4 – Financement

Financer un tiers des établissements à l'atteinte des cibles d'usage sur les domaines fonctionnels

Levier 5 – Accompagnement

Offrir un accompagnement adapté aux établissements sur l'atteinte des prérequis et des domaines fonctionnels

Levier 6 – Pilotage et communication

Piloter et informer sur le programme HOP'EN

Levier 7 – Recherche et évaluation

Mieux connaître l'impact des systèmes d'information en santé



Les acteurs du programme

Une construction du programme fondée sur la concertation

Le programme HOP'EN a été construit en **relation avec les acteurs clés du système de santé**, qui **participent également à sa gouvernance et à son pilotage** sous l'égide de la DGOS.

Les acteurs impliqués tout au long de la construction du programme en 2018 sont les suivants :

- Fédérations d'établissements : FHF, FHP, FEHAP, UNICANCER, FNEHAD
- Les représentants d'utilisateurs : l'UNASS
- Les fédérations d'industriels : SYNTEC Numérique, LESSIS, ASINHPA, FEIMA
- Les ARS
- Les différentes administrations centrales concernées
- La CNAM
- La HAS
- Les opérateurs concernés : l'ANAP, l'ASIP et l'ATIH

Une mobilisation de tous les acteurs dans sa mise en œuvre

Le ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement la DGOS, **pilote la mise en œuvre du programme dans le cadre du chantier numérique de « Ma santé 2022 »**, avec l'appui des opérateurs nationaux l'ANAP, l'ASIP et l'ATIH.

Les ARS, en tant qu'interlocutrices privilégiées des établissements de santé sont au cœur du programme et sont **chargées de sa déclinaison sur le territoire**.

Enfin, ce sont bien les établissements de santé qui sont au cœur de la réussite du programme.

LE PLAN D'ACTION DU PROGRAMME



Un programme qui s'appuie sur 7 leviers opérationnels

Le plan d'action définit les modalités pour atteindre les cibles du programme. Elle s'appuie sur **7 leviers opérationnels, déclinés en 21 engagements** pour accompagner la transformation numérique des établissements de santé en France, sur la période 2018-2022.

Après une année 2018 consacrée au cadrage et à la structuration du programme, l'année 2019 concrétise le lancement et l'entrée du programme dans son déploiement opérationnel.



SYNTHESE DES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME

Leviers	N°	Engagements
Levier 1 Gouvernance	1	Favoriser la prise en compte stratégique du numérique par les décideurs et les professionnels
	2	Contribuer à l'urbanisation du SIH et le schéma cible de la e-santé dans la politique du numérique en santé
	3	Décliner les indicateurs HOP'EN dans la certification des établissements de santé par la HAS
	4	Identifier et mettre en cohérence les différentes exigences portant sur les SIH dans le cadre d'une démarche certifiante (action 22 de la feuille de route numérique)
	5	Intégrer les travaux autour de l'éthique du numérique en santé
Levier 2 Compétences	6	Améliorer la qualité de la fonction SI en encourageant une démarche de certification du SIH
	7	Renforcer la formation et l'information sur le numérique et son usage auprès des professionnels
	8	Développer l'appétence des usagers et patients au numérique
Levier 3 Partenaires	9	Améliorer le référencement des éditeurs de logiciels et intégrateurs du marché de la santé à travers RELIMS
	10	Renforcer l'homologation des solutions informatiques hospitalières à travers le label « Qualité Hôpital Numérique »
	11	Participer au déploiement du cadre d'urbanisation nationale
	12	Contribuer au déploiement de standards et référentiels nationaux et à l'interopérabilité (technique et sémantique)

Levier 4	13	Organiser, lancer et suivre le levier financement sur la période 2019 - 2022
Financement	14	S'assurer de la réalité des cibles d'usage déclarées
Levier 5	15	Mettre à disposition une boîte à outils actualisée et enrichie pour l'atteinte des prérequis HOP'EN
Accompagnement	16	Mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'atteinte des prérequis et du socle fonctionnel HOP'EN
	17	Produire et diffuser de la documentation utile à l'atteinte des prérequis et du socle fonctionnel HOP'EN
Levier 6	18	Organiser les instances de pilotage du programme
Pilotage et communication	19	Communiquer sur le programme tout au long de sa mise en œuvre
	20	Mettre à disposition des outils de pilotage
Levier 7	21	Valoriser les travaux de recherche sur l'évaluation de l'impact des SI en santé
Recherche et évaluation		

LEVIER GOUVERNANCE



Objectifs

- Renforcer les SIH, leur gouvernance et leur prise en compte comme investissement stratégique et levier central de transformation et d'amélioration de notre système de santé auprès des décideurs stratégiques et des professionnels de santé.
- Poursuivre l'intégration du numérique dans les processus qualité des établissements de santé.
- Assurer une mise en cohérence des différentes exigences portant sur les SIH dans un cadre commun de valeurs éthiques et humanistes.



5 engagements

1 | Favoriser la prise en compte stratégique du numérique par les décideurs et les professionnels

Actions

Suivi de la déclinaison régionale du programme par les ARS

Suivi des charges et ressources dédiées aux SIH dans les établissements de santé

2 | Contribuer à l'urbanisation du SIH et le schéma cible de la e-santé dans la politique du numérique en santé

Action

Contribuer à l'appropriation, par les décideurs, du schéma cible global pour l'architecture du SI (diffusion et document explicatif)

3 | Décliner les indicateurs HOP'EN dans la certification des établissements de santé par la HAS

Actions

Maintien des indicateurs Hôpital Numérique dans la certification V2014 en 2019 et 2020

Intégration des indicateurs HOP'EN dans la certification V2020

4 | Identifier et mettre en cohérence les différentes exigences portant sur les SIH (action 22 de la feuille de route numérique)

Actions

Coordonner les exigences du programme HOP'EN avec celles concernant l'auditabilité des SI dans le cadre de la certification des comptes des établissements de santé (actualisation du guide d'auditabilité³ (2013), mise à disposition d'une boîte à outils partagée)

Proposer un référentiel national de certification du SIH (cybersécurité, etc.)

5 | Intégrer les travaux autour de l'éthique du numérique en santé

Action

Promouvoir et diffuser les outils pratiques à venir (outils de sensibilisation, référentiels d'auto-évaluation, de labellisation, etc.)

³ Disponible au lien suivant : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgos_guide_auditabilite_systemes_information.pdf

LEVIER COMPETENCES



Objectifs

- Développer la qualité de gestion du numérique dans les établissements de santé à travers une démarche certifiante.
- Améliorer les compétences, l'appétence et le « bon usage » du numérique de la part des professionnels et des usagers.
- Développer particulièrement les thématiques autour de la cybersécurité et de la confidentialité.



3 engagements

- 6** | Améliorer la qualité de la fonction SI en encourageant une démarche de certification SIH

Actions

Mise en œuvre d'une démarche de certification des SIH

Lancement d'une étude prospective sur la DSI de demain

Actualisation du référentiel national des compétences et métiers SIH

7 | Renforcer la formation et l'information sur le numérique et son usage auprès des professionnels

Actions

Développer la thématique du numérique dans les programmes pédagogiques de formation initiale de l'ensemble des professionnels hospitaliers

Enrichir les programmes de formation continue (travaux avec l'ANFH, les grandes écoles, les universités, les écoles d'ingénieur, etc.)

Enrichir et promouvoir l'offre de formation (MOOC)

8 | Développer l'appétence des usagers et patients au numérique

Actions

Recensement des actions d'acculturation et d'accompagnement des usagers et patients à l'usage du numérique, menées par les établissements de santé

Capitalisation, mutualisation et partage de ses actions

LEVIER PARTENAIRES



Objectifs

- Accroître la qualité de l'offre industrielle et améliorer sa lisibilité.
- Renforcer le respect des différents standards nationaux d'interopérabilité, de sécurité et les exigences réglementaires par les éditeurs de SIH.



4 engagements

9 | Améliorer le référencement des éditeurs de logiciels et intégrateurs du marché de la santé dans RELIMS⁴

Actions

Dans le cadre du levier financement du programme, seuls les projets intégrant des logiciels référencés dans la base RELIMS pourront être éligibles et soutenus

A horizon 2020, l'observatoire RELIMS sera amélioré dans le cadre d'une nouvelle version, afin d'en faire un véritable outil d'information sur l'offre industrielle pour les établissements de santé

⁴ Pour se faire référencer, les éditeurs doivent envoyer un mail de demande à : DGOS-RELIMS@sante.gouv.fr

10 | Renforcer l'homologation des solutions informatiques hospitalières à travers le label « Qualité Hôpital Numérique »

Actions

Dans le cadre du levier financement du programme, seuls les projets intégrant des logiciels dont l'éditeur est certifié ou s'engage dans la démarche de certification « Qualité Hôpital Numérique » pourront être soutenus

Cette démarche d'homologation sera actualisée dans le cadre du programme en intégrant, dans la mesure du possible, des exigences de sécurité et d'interopérabilité

11 | Participer au déploiement du cadre d'urbanisation national

Actions

Le programme s'appuie sur l'architecture cible des systèmes d'information de santé souhaitée dans le cadre du virage numérique de la STSS. Il accompagne l'objectif de convergence d'applicatifs dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire (GHT)

Les prérequis HOP'EN intègrent des exigences fortes autour de l'intégration de l'INS et du déploiement de services socles nationaux (DMP, MS Santé et ROR)

Promotion de l'appel à des services numériques tiers (de partenaires) au travers du bouquet de services via des API et appels contextuels

12 | Contribuer au déploiement de standards et référentiels nationaux et à l'interopérabilité (technique et sémantique)

Action

Favoriser, chaque fois que cela est possible, l'échange de données en format structuré. A ce titre, le levier financement prévoit un forfait de financement bonifié pour les établissements qui répondent aux exigences de structuration de données pour l'envoi de comptes rendus de biologie et la Lettre de Liaison

LEVIER FINANCEMENT



Objectifs

- Cibler le soutien financier sur les domaines fonctionnels prioritaires et récompenser l'utilisation effective du SIH par les professionnels de santé.
- Financer un tiers des établissements à l'atteinte des cibles d'usage sur les domaines fonctionnels du programme ; soit plus de 1000 projets et environ 900 établissements pour un montant de 420 millions d'euros.



2 engagements

13 | Organiser, lancer et suivre le levier financement sur la période 2019 - 2022

Le levier financement du programme HOP'EN a pour objectif de cibler le soutien financier sur les domaines fonctionnels prioritaires et de rémunérer l'utilisation effective du SIH par les professionnels de santé. Il repose principalement sur un financement à l'usage par les crédits d'aide à la contractualisation (AC) : les établissements / GHT ne percevront les financements qu'une fois les systèmes d'information mis en œuvre et effectivement utilisés sur l'ensemble de l'établissement.

Un financement minoritaire à hauteur de 20% de l'enveloppe régionale, sur la base du Fonds de Modernisation des Etablissements de Santé Publics et Privés (FMESPP), pour l'amorçage des projets est également prévu.

Le détail de cet engagement fait l'objet d'une instruction dédiée.

14 | S'assurer de la réalité des cibles d'usage déclarées

Les modalités de contrôle seront détaillées ultérieurement.

Actions

Lancement du levier financement en 2019 et déclinaison régionale

Ouverture du module de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et de dépôt de dossiers de financement dans l'observatoire des Systèmes d'Informations de Santé (oSIS)

Sélection des premiers projets d'établissements de santé éligibles et délégations des premiers financements (amorçage et usage) dès 2019

LEVIER ACCOMPAGNEMENT



Objectif

Offrir à l'ensemble des établissements de santé un soutien méthodologique et opérationnel pour l'atteinte des prérequis et des cibles d'usage sur les domaines fonctionnels prioritaires.



3 engagements

- 15** | Mettre à disposition une boîte à outils actualisée et enrichie pour l'atteinte des prérequis HOP'EN

Action

Publication de la boîte à outils prérequis HOP'EN sur l'espace internet dédié

- 16** | Mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'atteinte des prérequis et du socle fonctionnel HOP'EN

Action

Cadrage et lancement du dispositif d'accompagnement à l'atteinte des prérequis et des cibles d'usage

- 17** | Produire et diffuser de la documentation utile à l'atteinte des prérequis et du socle fonctionnel HOP'EN

Actions

Production et diffusion des guides des indicateurs de prérequis et du socle fonctionnel HOP'EN et foire aux questions (FAQ)

Production et diffusion d'outils complémentaires tout au long du programme

LEVIER PILOTAGE ET COMMUNICATION



Objectif

La DGOS pilote l'élaboration et la mise en œuvre du programme HOP'EN dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé (STSS) « Ma santé 2022 » et de son volet numérique en assurant :

- Le suivi de l'ensemble des actions du programme : mise en œuvre opérationnelle, respect des échéances, respect de l'atteinte des objectifs attendus.
- L'organisation des instances de pilotage du programme.
- La gestion de la communication institutionnelle du programme.



3 engagements

18 | Organiser les instances de pilotage du programme

Action

Mise en place des instances de pilotage du programme

19 | Communiquer sur le programme tout au long de sa mise en œuvre

Actions

Lancement de la communication autour du programme

Mise en œuvre d'actions de communication nationale : reporting annuel sur l'avancée du programme, communication sur l'atteinte du socle de maturité, organisation d'évènements institutionnels

20 | Mettre à disposition des outils de pilotage

Action

Intégration des indicateurs du programme au sein de l'observatoire oSIS

LEVIER RECHERCHE ET EVALUATION



Objectifs

- Poursuivre la dynamique de recherche engagée sur l'évaluation de l'impact de l'informatisation de la production de soins sur la qualité, la sécurité des soins et l'efficacité médico-économique plus largement.
- Suivre et valoriser les résultats des travaux engagés sur ce sujet.



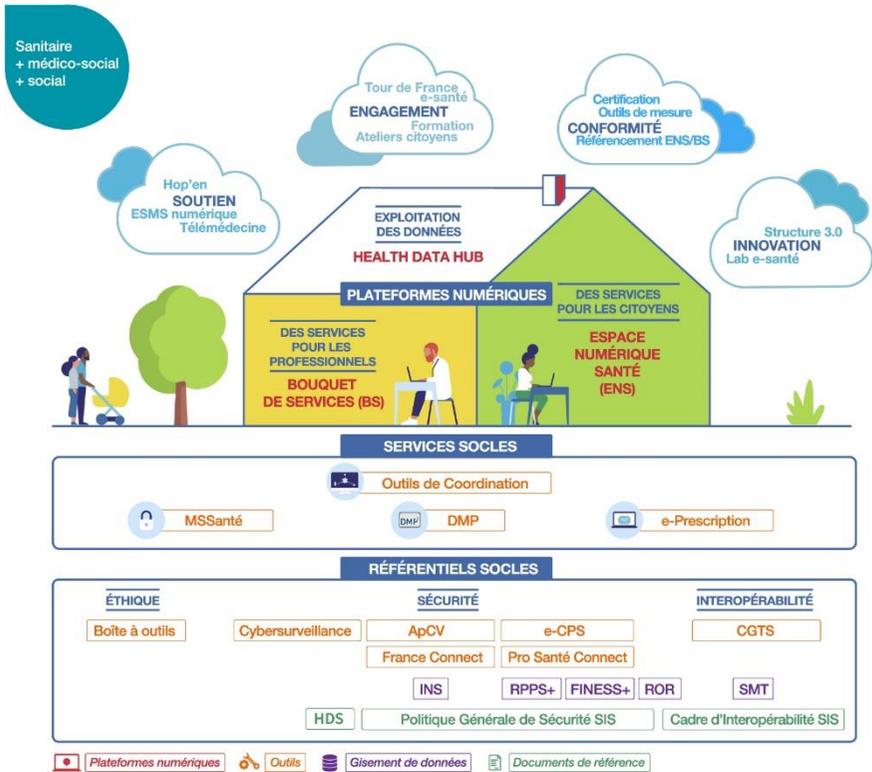
1 engagement

21 | Valoriser les travaux de recherche sur l'évaluation de l'impact des SI en santé

Action

Valorisation des résultats du programme de recherche sur la performance du système de soins - Systèmes d'information de production de soins.

Annexe 1 : Doctrine technique du numérique en santé





Glossaire

Acronyme utilisé	Signification
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANAP	Agence nationale d'appui à la performance
API	Application programming interface
ARS	Agence régionale de santé
ASINHPA	Association des structures d'informatique hospitalière publiques autonomes
ASIP Santé	Agence des systèmes d'informations partagés de santé
ANFH	Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier
ATIH	Agence technique de l'information sur l'hospitalisation
CI-SIS	Cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé
CNAM	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
DGOS	Direction générale de l'offre de soins
DMP	Dossier médical partagé
DSI	Direction des systèmes d'information
FAQ	Foire aux questions
FEHAP	Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne
FEIMA	Fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire
FHF	Fédération hospitalière de France
FHP	Fédération de l'hospitalisation privée

FNEHAD	Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile
GHT	Groupement hospitalier de territoire
GPI	Grand plan d'investissement
HAS	Haute autorité de santé
INS	Identifiant national de santé
LESSIS	Les entreprises des systèmes d'information sanitaires et sociaux
LdL	Lettre de liaison
MOOC	Massive open online course
MSS / MS Santé	Messagerie sécurisée de santé
oSIS	Observatoire des systèmes d'information de santé de la DGOS
PSSI	Politique de sécurité des systèmes d'information
RELIMS	Référencement des Éditeurs de Logiciels et Intégrateurs du Marché de la Santé
RGPD	Règlement général sur la protection des données
ROR	Répertoire opérationnel des ressources
SI	Système d'information
SIH	Système d'information hospitalier
SIS	Système d'information de santé
STSS	Stratégie de transformation du système de santé
UNASS	Union nationale des associations agréées d'utilisateurs du système de santé

Pour plus d'informations
www.solidarites-sante.gouv.fr/hopen

Contact
dgos-hopen@sante.gouv.fr

DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

